



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences des actes de vandalisme contre les bouches à incendie

Question écrite n° 375

Texte de la question

M. Bruno Bilde appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les conséquences des actes de vandalisme contre des bouches à incendie survenues à l'occasion de la période de canicule du mois de juin 2017. Le dimanche 23 juillet 2017, les pompiers de Paris ont eu des difficultés à trouver une bouche à incendie opérationnelle pour venir à bout des flammes qui détruisaient un immeuble à Sevran. Ces actes graves de vandalisme mettent donc en danger la sécurité de milliers d'habitants qui vivent à proximité de ces bouches d'incendie devenues défectueuses. Il demande si des dispositifs spécifiques de sécurité ont été mis en œuvre pour prévenir toute forme de récidive en cas de nouvel épisode caniculaire. Considérant que ce délit est passible de 5 années d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende, il lui demande combien d'individus impliqués dans ces actes de vandalisme ont été interpellés par les forces de sécurité et si des enquêtes ont été diligentées. Enfin, il lui demande si une réflexion a été engagée avec M. le ministre de la cohésion des territoires pour faire peser le coût de ces actes odieux sur l'enveloppe allouée dans le cadre de la politique de ville.

Texte de la réponse

Depuis 2014, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) observe, lors des périodes de fortes chaleurs, des phénomènes de dégradation des ouvertures de bouches ou poteaux d'incendie, par des jeunes qui cherchent à se rafraîchir tout en s'amusant, sans prendre la mesure de la gravité de leur action. En effet, au-delà des coûts pour les communes et les opérateurs de réseaux d'eau potable, liés à la consommation d'eau, à la dégradation des hydrants, ainsi qu'à la gestion des interventions de techniciens parfois confrontés à l'hostilité de groupes d'individus, le préfet de police est particulièrement attentif aux répercussions en terme d'ordre public, tels que des risques d'électrocution provoqués par des geysers d'eau, notamment aux abords de lignes électriques aériennes, l'inondation des voies de circulation, d'habitations, de caves, ainsi qu'aux conséquences opérationnelles pour la BSPP : - risque de mauvaise alimentation de leurs engins en cas d'incendie majeur ; - traitement dégradé des urgences avérées avec la saturation de la plateforme des appels d'urgence et son activité opérationnelle naturellement augmentée par la situation de canicule ; - difficultés de coordination avec les gestionnaires de réseau et les communes ; - inondations importantes en sous-sols entraînant des interventions de longue durée. Face à ce phénomène dangereux et coûteux, le préfet de police souhaite explorer toutes les hypothèses et, si possible, aboutir à des dispositifs efficaces dès l'été 2018. La réflexion doit intégrer l'hypothèse d'expérimentations déjà menées en France ou à l'étranger telles que la mise en place sur la bouche à incendie d'un dispositif de diffusion d'eau économe en période de forte chaleur. Ces dispositifs existent d'ores et déjà à Bondy, aux Lilas et à Bobigny, réduisant la consommation d'eau et évitant les dégradations des équipements dédiés aux interventions d'urgence. Le préfet de police a demandé au Général commandant la brigade des sapeurs-pompiers de lui faire des propositions en lien avec les communes et les opérateurs. Enfin, s'agissant du volet judiciaire, les services de police interpellent dès qu'ils le peuvent les personnes identifiées. Le tableau infra présente le bilan du mois de juillet 2017 des interventions des services de police relatives à l'ouverture de bouches à incendie sur le ressort de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) :

		Nombre de faits	Interpellations	
			Total	dont mineurs
DTSP 75	1er district	1	0	0
	2ème district	1	0	0
	3ème district	10	1	0
DTSP 92		1	1	1
DTSP 93		24	2	1
DTSP 94		35	7	6
TOTAL DSPAP		72	11	8

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 375

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2017](#), page 3991

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2017](#), page 4570